

Faire appliquer un jugement de divorce

Par verolapin, le 12/12/2016 à 14:25

Boniour

Divorcée en septembre 2011, le jugement de divorce stipule que mon ex doit me verser une pension de 312€ pour notre fille, au delà de sa majorité, notamment en raison de poursuites d'études.

Ce qui est le cas puisqu'elle étudiante et partage un studio avec sa soeur ainée (prise en charge par son père conformément au jugement).

la somme de 312€ que je percevais était reversée à ma fille, majorée à 500€, pour contribuer au loyer et de quoi se nourrir.

Mes revenus ne me permettent pas d'aller plus loin dans le financement de ses études. Mon ex a brutalement mis fin au versement de cette pension en novembre, sans prévenir. Je me retrouve donc dans une situation très délicate auprès de ma banque. Il estime que je dois particper à hauteur de 50% dans ses études et son loyer soit 200/mois + 5125€ (coût prepa). Avec un salaire moyen de 1800€ sur 12 mois, il m'est impossible de financer une telle somme puisque je dois payer mon crédit voiture et appartement. A noter que Monsieur percevait jusqu'en déc 2015 un salaire égal à 5 fois le mien + un véhicule de fonction. Même si depuis ses revenus ont baissé, car licencié avec indemnités, ses revenus doivent être au moins égaux à 3,5.

Comment faire appliquer le jugement, sachant que je n'ai plus les moyens financiers d'avoir recours à un avocat

merci de votre aide